

# **Les Banques alimentaires du Québec**

## **Rapport financier**

**31 mars 2020**

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Renseignements complémentaires Annexe A - Contributions – Gouvernement du Québec	15

## ***Rapport de l'auditeur indépendant***

Aux membres de  
**Les Banques alimentaires du Québec,**

### ***Opinion avec réserve***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Les Banques alimentaires du Québec** (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### ***Fondement de l'opinion avec réserve***

Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant le montant des dons redistribués sous forme de produits alimentaires et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés au montant de dons redistribués sous forme de produits alimentaires pour les exercices clos les 31 mars 2020 et 2019. Nous exprimons par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020 en raison des incidences possibles de ces limitations de l'étendue des travaux au niveau des produits sous forme de dons et des dons redistribués sous forme de produits alimentaires.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



<sup>1</sup>

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

Montréal, Québec  
Le 17 juin 2020

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° A131058

# Les Banques alimentaires du Québec

## Résultats

Exercice clos le 31 mars 2020

4

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>Dons redistribués sous forme de produits alimentaires</b>	<b><u>41 656 916</u> \$</b>	<b><u>43 196 849</u> \$</b>
<b>Produits</b>		
Contributions – Gouvernement du Québec (annexe A)	430 379 \$	362 749 \$
Dons corporatifs et subventions – COVID-19	5 425 822	-
Dons corporatifs – Campagne majeure	1 724 477	395 000
Dons corporatifs	1 486 007	1 474 693
Dons de particuliers	158 441	32 373
Programme de récupération en supermarchés	145 928	144 302
Écollation	123 950	102 450
Cotisations des membres	22 700	19 300
Revenus d'intérêts	<u>2 672</u>	<u>2 277</u>
	<b><u>9 520 376</u></b>	<b><u>2 533 144</u></b>
<b>Charges</b>		
Redistribution des dons corporatifs et subventions – COVID-19	5 250 800	-
Redistribution des dons corporatifs – Campagne majeure	1 664 121	234 363
Redistribution des dons corporatifs	1 107 789	1 117 002
Salaires et charges sociales	327 881	295 724
Frais de gestion du partage alimentaire (note 13)	243 154	265 155
Honoraires – Accompagnement en campagne majeure de financement	83 840	167 680
Écollation	77 583	59 641
Achat de denrées – COVID-19	75 022	-
Formation en hygiène et salubrité	60 573	27 694
Récolte communautaire Québec – Moissonneurs Solidaires	50 610	47 360
Programme de récupération en supermarchés – Matériel	24 970	170 531
Communications	48 705	110 523
Réunions et congrès	47 961	23 909
Honoraires professionnels	44 383	32 337
Transport et entreposage	43 111	15 705
Frais de représentation et déplacement	32 105	27 095
Loyer	24 388	22 931
Frais de bureau	22 472	12 497
Cotisations et associations	11 748	556
Télécommunications	8 622	5 253
Frais de banque	5 595	2 681
Amortissement des immobilisations corporelles	1 142	621
Amortissement de l'immobilisation incorporelle	<u>-</u>	<u>3 268</u>
	<b><u>9 256 575</u></b>	<b><u>2 642 526</u></b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b><u>263 801</u> \$</b>	<b><u>(109 382)</u> \$</b>

# Les Banques alimentaires du Québec

## Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2020

5

	<u>Affectation interne</u>			
	<u>Événements majeurs (note 11)</u>	<u>Non affecté</u>	<u>2020 Total</u>	<u>2019 Total</u>
<b>Solde au début</b>	25 000 \$	154 788 \$	<b>179 788 \$</b>	289 170 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>-</u>	<u>263 801</u>	<u><b>263 801</b></u>	<u>(109 382)</u>
<b>Solde à la fin</b>	<u>25 000 \$</u>	<u>418 589 \$</u>	<u><b>443 589 \$</b></u>	<u>179 788 \$</u>

# Les Banques alimentaires du Québec

## Situation financière

31 mars 2020

6

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	5 295 596 \$	526 977 \$
Placement temporaire, taux de 1 %	210 289	207 799
Dépôt à terme, taux de 0,5 %, échéant en octobre 2020	13 555	13 488
Débiteurs (note 3)	<u>2 125 880</u>	<u>60 897</u>
	<u>7 645 320</u>	<u>809 161</u>
<b>Immobilisations corporelles</b> (note 4)	1 355	1 260
<b>Immobilisation incorporelle</b> (note 5)	<u>150 672</u>	<u>-</u>
	<u>152 027</u>	<u>1 260</u>
<b>Total de l'actif</b>	<u>7 797 347</u> \$	<u>810 421</u> \$
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	300 169 \$	196 611 \$
Dons à redistribuer (note 7)	4 555 325	234 363
Contribution gouvernementale à remettre (note 8)	2 000 000	-
Apports reportés afférents à des projets spécifiques (note 9)	36 733	37 306
Apports reportés – COVID-19 (note 10)	<u>299 178</u>	<u>-</u>
	7 191 405	468 280
<b>Apports reportés afférents à l'immobilisation incorporelle</b> (note 11)	<u>162 353</u>	<u>162 353</u>
<b>Total du passif</b>	<u>7 353 758</u>	<u>630 633</u>
<b>Actif net</b>		
Événements majeurs	25 000	25 000
Non affecté	<u>418 589</u>	<u>154 788</u>
	<u>443 589</u>	<u>179 788</u>
<b>Total du passif et de l'actif net</b>	<u>7 797 347</u> \$	<u>810 421</u> \$

Pour le conseil d'administration,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# Les Banques alimentaires du Québec

## Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020

7

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	263 801 \$	(109 382) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Dons corporatifs reçus sous forme de cartes-cadeaux	(600 000)	-
Dons corporatifs redistribués sous forme de cartes-cadeaux	600 000	-
Apports reportés constatés à titre de produits	(264 595)	(126 694)
Intérêts réinvestis	(67)	(67)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 142	621
Amortissement de l'immobilisation incorporelle	<u>-</u>	<u>3 268</u>
	281	(232 254)
Encaissement d'apports reportés	514 000	228 654
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 17)	<u>4 408 737</u>	<u>240 649</u>
	<u>4 923 018</u>	<u>237 049</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 237)	-
Acquisition de l'immobilisation incorporelle	<u>(150 672)</u>	<u>-</u>
	<u>(151 909)</u>	<u>-</u>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	4 771 109	237 049
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<u>734 776</u>	<u>497 727</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<u>5 505 885 \$</u>	<u>734 776 \$</u>
<b>Constitution de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Encaisse	5 295 596 \$	526 977 \$
Placement temporaire, taux de 1 %	<u>210 289</u>	<u>207 799</u>
	<u>5 505 885 \$</u>	<u>734 776 \$</u>

Information supplémentaire (note 17)

# Les Banques alimentaires du Québec

## Notes complémentaires

31 mars 2020

8

### 1. Constitution et nature des activités

Les Banques alimentaires du Québec est une personne morale, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, qui a, entre autres, pour mission de représenter et soutenir ses membres afin de nourrir adéquatement toutes les personnes en situation de pauvreté qui font appel aux organismes d'aide alimentaire dans toutes les régions du Québec. L'Organisme regroupe des banques alimentaires, des Moissons et d'autres organismes d'aide alimentaire au Québec. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, Les Banques alimentaires du Québec peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance.

### 2. Principales méthodes comptables

#### *Référentiel comptable*

L'Organisme applique comme référentiel les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

#### *Constatation des apports et des produits*

L'Organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports (contributions, dons, Programme de récupération en supermarchés et Écollation). Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Les cotisations des membres sont comptabilisées dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

#### *Dons redistribués sous forme de produits alimentaires*

L'Organisme reçoit des dons sous forme de produits alimentaires. Il évalue la juste valeur de ces dons en se basant sur l'indice des prix à la consommation.

L'Organisme reçoit et redistribue également des denrées provenant des surplus d'entreprise dans le secteur de l'alimentation et à l'aide de son outil, la Bourse des denrées, qui permet un arrimage entre les surplus de denrées disponibles dans l'industrie alimentaire du Québec avec les besoins des membres (banques alimentaires et moissons à travers le Québec).

#### *Opérations non monétaires*

L'Organisme reçoit et redistribue des dons corporatifs sous forme de cartes-cadeaux et les comptabilise à la juste valeur. Au 31 mars 2020, les produits et charges relatifs aux dons corporatifs et subventions – COVID-19 comprennent 750 800 \$ en dons sous forme de cartes-cadeaux.

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et équivalents de trésorerie est constituée de l'encaisse et d'un placement hautement liquide.

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### *Immobilisations corporelles*

Le matériel informatique est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

#### *Immobilisation incorporelle*

La Bourse des denrées est comptabilisée au coût et est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles n'ont plus aucun potentiel de service pour l'Organisme. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

#### *Apports reportés afférents à l'immobilisation incorporelle*

Les montants reçus affectés spécifiquement pour l'achat d'immobilisations incorporelles et les dons reçus sous forme d'immobilisations incorporelles sont enregistrés comme apports reportés afférents aux immobilisations incorporelles et amortis selon la durée de vie utile des immobilisations incorporelles correspondantes. Lorsqu'une partie du montant affecté peut être utilisée, avec l'accord du donateur, pour couvrir des charges courantes, cette partie de l'apport reporté est alors virée aux produits de l'exercice.

#### *Instruments financiers*

##### *Évaluation*

L'Organisme évalue initialement ses instruments financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers de l'Organisme se composent de l'encaisse, du placement temporaire, du dépôt à terme, des dons corporatifs à recevoir et des sommes à recevoir.

Les passifs financiers de l'Organisme se composent des comptes fournisseurs et charges à payer, des dons à redistribuer et de la contribution gouvernementale à remettre.

##### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement de compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

# Les Banques alimentaires du Québec

## Notes complémentaires

31 mars 2020

10

### 3. Débiteurs

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Dons corporatifs à recevoir – COVID-19	1 705 000 \$	-
Dons corporatifs sous forme de cartes-cadeaux à recevoir – COVID-19	200 000	-
Dons corporatifs à recevoir	165 000	-
Sommes à recevoir	29 475	45 634
Taxes de vente à recouvrer	<u>26 405</u>	<u>15 263</u>
	<u><u>2 125 880</u></u> \$	<u><u>60 897</u></u> \$

### 4. Immobilisations corporelles

	<u>2020</u>		<u>2019</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	<u>4 044</u> \$	<u>2 689</u> \$	<u>1 355</u> \$
			<u>1 260</u> \$

### 5. Immobilisation incorporelle

	<u>2020</u>		<u>2019</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Bourse des denrées – plateforme de partage	<u>150 672</u> \$	<u>Néant</u> \$	<u>150 672</u> \$
			<u>Néant</u> \$

Aucun amortissement n'a été enregistré pour la nouvelle plateforme de partage, car elle n'est pas en service au 31 mars 2020.

### 6. Crédoiteurs et charges à payer

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Comptes fournisseurs et charges à payer	283 693 \$	174 198 \$
Salaires et vacances à payer	<u>16 476</u>	<u>22 413</u>
	<u><u>300 169</u></u> \$	<u><u>196 611</u></u> \$

# Les Banques alimentaires du Québec

## Notes complémentaires

31 mars 2020

11

### 7. Dons à redistribuer

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Dons corporatifs et subventions – COVID-19	3 500 000 \$	-
Dons corporatifs sous forme de cartes-cadeaux – COVID-19	150 800	-
Dons corporatifs – Campagne majeure	772 525	234 363
Dons corporatifs	<u>132 000</u>	<u>-</u>
	<u>4 555 325 \$</u>	<u>234 363 \$</u>

### 8. Contribution gouvernementale à remettre

En mars 2020, l'Organisme a reçu en double l'aide d'urgence de 2 000 000 \$ octroyée par le MSSS en réaction à la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19). Le montant perçu en trop a été remboursé par l'Organisme le 29 avril 2020.

### 9. Apports reportés afférents à des projets spécifiques

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>Récolte commu- nautaire Québec</u>	<u>Formation en hygiène et salubrité</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début	-	37 306 \$	37 306 \$	90 000 \$
Apports de l'exercice	120 000	69 000	189 000	74 000
Apports constatés à titre de produits	<u>(120 000)</u>	<u>(69 573)</u>	<u>(189 573)</u>	<u>(126 694)</u>
Solde à la fin	<u>Néant \$</u>	<u>36 733 \$</u>	<u>36 733 \$</u>	<u>37 306 \$</u>

### 10. Apports reportés – COVID-19

Les apports reportés représentent des dons corporatifs reçus relativement à la pandémie de la COVID-19 pour lesquels les paramètres de redistribution aux membres n'avaient pas été déterminés au 31 mars 2020.

	<u>2020</u>
Apports de l'exercice	374 200 \$
Apports constatés à titre de produits	<u>(75 022)</u>
	<u>299 178 \$</u>

# Les Banques alimentaires du Québec

## Notes complémentaires

31 mars 2020

12

### 11. Apports reportés afférents à l'immobilisation incorporelle

*Système de gestion des denrées en temps réel (Bourse des denrées)*

Les apports se rapportent au développement et à l'implantation de la nouvelle plateforme de partage des denrées qui est destinée à établir des liens durables avec l'industrie agroalimentaire dans le but de faciliter et d'augmenter l'accès aux membres de son réseau à des denrées de première nécessité pendant toute l'année.

Le développement de cette plateforme représente la phase II du projet de la Bourse des denrées.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début	162 353 \$	7 699 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	<u>-</u>	<u>154 654</u>
Solde à la fin	<u><u>162 353</u></u> \$	<u><u>162 353</u></u> \$

Un montant de 11 681 \$ reçu pour le développement de la nouvelle plateforme est non utilisé au 31 mars 2020.

### 12. Programme de soutien aux organismes communautaires

Les sommes reçues dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) proviennent du ministère de la Santé et des Services sociaux et sont composées d'un montant de 83 814 \$ (82 332 \$ en 2019) pour le soutien de la mission globale de l'Organisme et d'un montant de 156 492 \$ (153 725 \$ en 2019) pour le financement d'activités spécifiques, soit pour le programme de partage alimentaire en collaboration avec Moisson Montréal inc.

### 13. Frais de gestion du partage alimentaire

Les frais de gestion du partage alimentaire sont versés à Moisson Montréal inc. et comprennent la redistribution du montant de 156 492 \$ (153 725 \$ en 2019) reçu du ministère de la Santé et des Services sociaux conformément à l'entente de financement pour les activités spécifiques intervenue entre les deux parties.

Dans le cadre du programme de partage alimentaire de l'Organisme, Moisson Montréal inc. s'est engagée à fournir les locaux, les équipements et la main-d'oeuvre nécessaires à la gestion déléguée du partage alimentaire au Québec, tout en coordonnant le transport des denrées redistribuées aux Moisson et membres associés du réseau des Banques alimentaires du Québec.

# Les Banques alimentaires du Québec

## Notes complémentaires

31 mars 2020

13

### 14. Affectation interne

Le conseil d'administration a décidé de réserver un montant de 25 000 \$ pour des événements majeurs à venir.

### 15. Engagement contractuel

L'engagement pris par l'Organisme en vertu d'un bail pour les locaux qu'il occupe totalise 27 016 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2021	24 927 \$
2022	2 089 \$

### 16. Instruments financiers

#### *Risques et concentrations*

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Organisme aux risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 mars 2020.

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Organisme sont liés aux sommes à recevoir et aux dons corporatifs à recevoir, qui le sont de membres et de partenaires corporatifs avec qui l'Organisme fait affaire couramment.

### 17. Flux de trésorerie

#### Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Débiteurs	(1 864 983) \$	111 473 \$
Subvention à recevoir	-	118 560
Créditeurs et charges à payer	103 558	10 616
Dons à redistribuer	4 170 162	-
Contribution gouvernementale à remettre	<u>2 000 000</u>	<u>-</u>
	<u>4 408 737</u> \$	<u>240 649</u> \$

# Les Banques alimentaires du Québec

## Notes complémentaires

31 mars 2020

14

### 17. Flux de trésorerie (suite)

#### Information supplémentaire :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Dons corporatifs à redistribuer – COVID-19 à recevoir sous forme de cartes-cadeaux	150 800 \$	- \$
Apports reportés – COVID-19 à recevoir sous forme de cartes-cadeaux	49 200 \$	- \$

### 18. Événement postérieur à la date de l'état de la situation financière

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation a occasionné pour l'Organisme une augmentation importante des dons afin de répondre aux demandes qui surviendront dans les prochains mois.

Depuis le 1er avril 2020, l'Organisme a reçu la somme de 17 489 716 \$ en dons provenant de gouvernements, de partenaires corporatifs et de particuliers relativement à la COVID-19. En date de publication des états financiers, 14 316 783 \$ ont été redistribués aux membres et 230 800 \$ ont été utilisés pour acheter des denrées.

Au 31 mars 2020, des montants de 1 905 000 \$ et 1 650 800 \$ ont été respectivement comptabilisés dans les débiteurs et les dons à redistribuer relativement à ces dons.

### 19. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.

# Les Banques alimentaires du Québec

## Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2020

15

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>Annexe A</b>		
<b>Contributions – Gouvernement du Québec</b>		
Ministère de la Santé et des Services sociaux*		
Programme de soutien aux organismes communautaires	240 306 \$	236 057 \$
Récolte communautaire Québec	120 000	90 000
Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale		
Fonds québécois d'initiatives sociales – Formation en hygiène et salubrité	69 573	36 692
Dons discrétionnaires des ministres	<u>500</u>	<u>-</u>
	<u><u>430 379</u></u> \$	<u><u>362 749</u></u> \$

\* Les dons corporatifs et subventions – COVID-19 au 31 mars 2020 comprennent une aide d'urgence de 2 000 000 \$ reçue du ministère de la Santé et des Services sociaux.